

**Ordonnance
concernant la réorganisation du marché laitier
(Ordonnance de transition dans le domaine du lait)**

Modification du 26 novembre 2003

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 7 décembre 1998 concernant la réorganisation du marché laitier¹
(Ordonnance de transition dans le domaine du lait) est modifiée comme suit:

Chapitre 2, section 2 (art. 12 à 15a)

Abrogée

II

Les annexes 1 et 2 sont abrogées

III

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

26 novembre 2003

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 916.350.3

